

Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Bulletin
d'informations
Mai 2023

8

Édito

De nouvelles réunions de concertation avec le public auront lieu au mois de juin 2023.

Concernant le raccordement à terre, le préfet du Morbihan a validé lors de la 2^{ème} réunion plénière tenue le 12 avril, en présence des élus et des parties prenantes du territoire, l'emplacement des ouvrages et les fuseaux de moindre impact pour les liaisons et les postes électriques, à terre et en mer.

L'État, RTE et la Région Bretagne poursuivent la concertation, sous l'égide des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public. Quatre réunions à destination du public sont organisées pour présenter l'avancement du projet à Lorient le 15 juin au lycée Dupuy de Lôme, à Groix le 20 juin à la salle des fêtes, à Belle-Ile le 26 juin, salle Arletty, et à Erdeven le 27 juin, espace culturel Le Roëlan.

Loi d'accélération des Énergies Renouvelables

Les récentes évolutions législatives et réglementaires de l'éolien en mer

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables contient des dispositions visant à accélérer le déploiement de l'éolien en mer. Elles se structurent autour des 4 piliers suivants :

■ Anticipation du raccordement (article 31)

Après la publication de la cartographie des zones prioritaires pour l'implantation de l'éolien en mer, le ministre chargé de l'énergie a la possibilité de demander au gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE d'anticiper les études et les travaux pour le raccordement de l'éolien en mer. La Commission de régulation de l'énergie veille à la pertinence technique et économique des investissements envisagés par RTE.

■ Planification de l'éolien en mer (article 56)

Le Document Stratégique de Façade (DSF) établit désormais pour chaque façade maritime une cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour le développement de l'éolien en mer sur une période de 10 ans et à horizon 2050. La 1^{ère} cartographie doit intervenir en 2024. Les zones sont définies de manière à atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, en prenant en compte l'objectif de préservation et de reconquête de la biodiversité, en particulier des aires marines protégées. Sont ciblées prioritairement des zones situées dans la zone économique exclusive (ZEE), donc à

Sommaire

Loi d'accélération des Énergies Renouvelables 1
Raccordement : validation des emplacements et fuseaux de moindre impact.....2
Planification de l'éolien en mer.....2
27 ^e conférence régionale de la mer et du littoral.....3
Campagnes en mer.....3
À Étel, une exposition sur les énergies marines renouvelables organisée par l'État et la Région Bretagne.....4

plus de 12 milles nautiques (22 km environ) des côtes, et en dehors des parcs nationaux ayant une partie maritime. En outre, les débats publics pour l'éolien en mer et pour le DSF peuvent être mutualisés afin d'améliorer la planification spatiale de l'espace maritime, donner une meilleure visibilité au public et accélérer le développement des projets.

■ Simplification du régime d'autorisation (articles 59 et 61)

Afin de faciliter la réalisation des projets éoliens en mer, le régime juridique d'autorisation a été simplifié pour les parcs et les ouvrages de raccordement situés en partie en ZEE et en partie en mer territoriale, ainsi que pour les parcs situés exclusivement en mer territoriale.

■ Adaptation et clarification du statut des installations flottantes et droit social applicable (articles 63 et 64)

Les éoliennes flottantes ne sont désormais plus assimilées à des navires. Elles doivent toutefois être immatriculées et sont soumises à des contrôles effectués par des organismes agréés (à l'exception des trois fermes pilotes actuellement en construction). Le dispositif de l'État d'accueil est élargi à la ZEE afin de garantir l'application de règles uniformes en matière de droit social (effectifs minimaux, rémunération etc.). Pour les travailleurs qui n'ont pas le statut de gens de mer, la loi assouplit aussi la répartition de la durée de travail et applique un régime unique à ceux travaillant alternativement à terre et en mer.

Raccordement : validation des emplacements et fuseaux de moindre impact

Le mercredi 12 avril 2023, une 2^{ème} réunion plénière organisée sous l'égide du préfet du Morbihan, en présence des élus et des parties prenantes du territoire, a permis de valider les emplacements et fuseaux de raccordement des futurs parcs éoliens flottants au Sud de la Bretagne.

Ces fuseaux et emplacements représentent le meilleur compromis pour le raccordement et le passage des futures liaisons électriques. Ils sont le fruit des études techniques et environnementales, réalisées au sein de l'aire d'étude validée par le préfet le 14 mars 2022, et des fréquentes rencontres menées avec les acteurs du territoire.

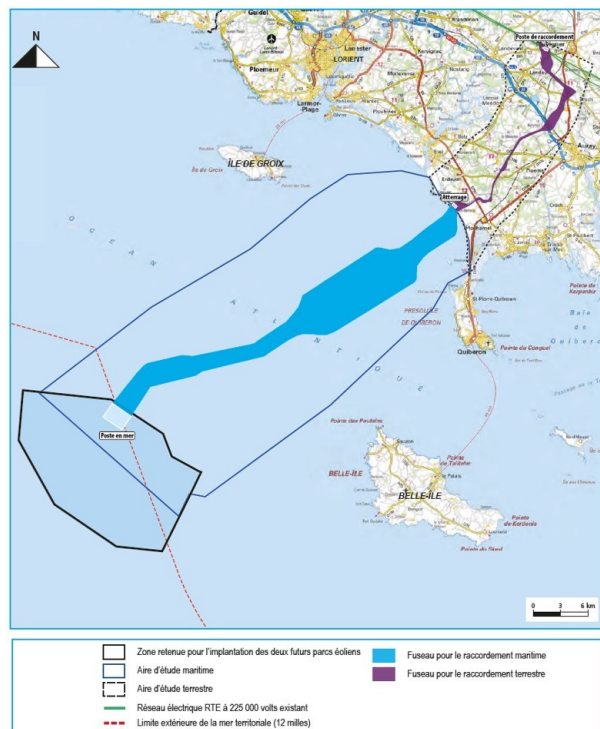
En mer, les deux projets de parcs éoliens flottants, d'une capacité totale de 750 MW, seront raccordés à une seule plateforme. La zone retenue pour positionner ce poste électrique en mer couvre une superficie de 4 km². Le poste sera relié au littoral par trois liaisons sous-marines à 225 000 volts positionnées dans un fuseau long d'environ 43 km.

À terre, les trois jonctions d'atterrissage (une par liaison) permettront de réaliser la connexion entre les câbles sous-marins et les câbles terrestres. L'emplacement retenu pour ces atterrages se situe au niveau de la plage de Kerhillio sur la commune d'Erdeven. Trois liaisons souterraines rejoindront le futur poste électrique pour se raccorder au réseau de transport d'électricité existant. Le fuseau choisi pour ces liaisons souterraines est long d'une trentaine de kilomètres et traverse les communes d'Erdeven, Plouharnel, Ploemel, Locoal-Mendon, Brech et Pluvigner. L'emplacement retenu pour le futur poste à 225 000 volts se situe sur la commune de Pluvigner, en extension du poste électrique existant.

Les fuseaux de moindre impact précisent les zones au sein desquelles seront affinées les études environnementales et techniques avec un travail de co-construction avec le

territoire. À l'issue de cette nouvelle étape, un tracé général de la liaison terrestre et sous-marine sera identifié, ainsi que la localisation précise de l'implantation des postes électriques en mer et à terre. Ces tracés et localisations seront proposés lors de l'enquête publique prévue en 2024.

Raccordement des éoliennes flottantes au sud de la Bretagne



Carte des emplacements et fuseaux de moindre impact

Planification de l'éolien en mer

La révision des documents stratégiques de façade, incluant la planification de l'éolien en mer, est lancée. Le public sera consulté prochainement à travers un débat qui concernera l'ensemble de la façade maritime Manche Ouest. La commission nationale du débat public (CNDP), qui sera chargée de son organisation, a été saisie par les ministères concernés.

La décision de la CNDP est disponible [ICI](#).

Les grandes étapes de réalisation et d'exploitation du parc

Identification de zones favorables pour l'implantation



Débat public



Élaboration du projet
Choix d'un développeur



ÉTAPE ACTUELLE

Désignation du lauréat
Lancement de la mise en concurrence pour le 2^e parc de 500 MW



2^E SEMESTRE 2023

Autorisations administratives
Études techniques



27^e conférence régionale de la mer et du littoral

Coprésidée par Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional de Bretagne, Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, Olivier Lebas, vice-amiral d'escadre, préfet maritime de l'Atlantique, les acteurs de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) s'est tenue ce vendredi 3 février 2023 à Rennes.

Reconnue par décret en 2012, cette instance réunit l'ensemble des acteurs bretons intéressés par les enjeux maritimes et littoraux. La conférence régionale promeut une **vision intégrée du développement de l'économie bleue et de la protection de l'environnement marin**, espace à la fois fragile et riche d'opportunités pour un territoire conscient de son identité maritime tel que la Bretagne.

La réunion de ce jour était articulée autour de deux grands sujets :

- les filières halieutiques
- la planification maritime

Les échanges consacrés aux filières halieutiques ont notamment permis d'aborder la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) en Bretagne, d'évoquer les initiatives régionales en matière de décarbonation de la propulsion des navires de pêche, et d'échanger sur les modalités et les conséquences du plan individuel d'accompagnement des armateurs post-Brexit.

Dans un second temps, un représentant de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) a présenté aux participants le

calendrier et la méthode retenus pour le nouvel exercice de planification maritime initié par le gouvernement, et auquel la conférence régionale sera pleinement associée.

Loïg Chesnais-Girard et son vice-président du Conseil régional chargé de la mer, Daniel Cueff, ont exprimé le fait que « *la Bretagne garde la conviction que la pêche fait partie intégrante de son avenir et que les travaux de planification doivent l'intégrer pleinement* ».

Les échanges ont permis aux acteurs du monde maritime breton – élus locaux, représentants des organisations professionnelles, des syndicats et des associations environnementales – de faire part de leurs enjeux et de leurs attentes face aux défis de la planification maritime. Cela a donné lieu à un avis de la CRML qui sera transmis au Ministre de la mer, annonçant une contribution bretonne à la planification de l'éolien en mer.

Le préfet de région a souligné que « la méthode du conseil national de la refondation et de France Nation Verte se retrouve dans le domaine maritime alors que s'ouvre devant nous un nouveau cycle de planification maritime. » Le préfet maritime a pour sa part rappelé son « attachement, en tant que préfet coordonnateur de façade, aux travaux menés au sein des instances de concertation régionales ».

Cette concertation des acteurs de la mer et du littoral constitue un gage d'efficacité de l'action publique, alors que la Bretagne doit relever le défi de la transition écologique et énergétique.

Campagnes en mer

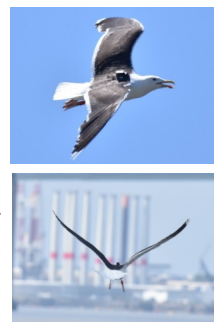
L'État réalise des campagnes en mer pour caractériser la zone dans laquelle se poursuivent les études, dans la perspective du 1er parc de 250 MW mais également d'un deuxième de 500 MW. Dans ce cadre, l'association Bretagne Vivante va équiper de dispositifs de suivi 80 individus de différentes colonies de goélands.

Marine Leicher, cheffe de projets oiseaux marins et milieux insulaires du nord gascogne et Joris Laborie, chargé d'études oiseaux marins et télémétrie

L'association Bretagne Vivante- SEPNEB mène depuis 2014 le programme de suivi à long terme « LARUS », qui a pour principal objectif d'étudier les réponses démographiques et comportementales des populations nicheuses de Laridés à proximité des projets éoliens en mer, dans le but de mesurer et de quantifier les risques encourus par ces populations.

La synthèse bibliographique a montré que l'aire d'étude de l'AO5 est encadrée par les plus importantes colonies de trois espèces de goélands (goéland argenté - *Larus argentatus*, goéland brun - *Larus fuscus* et goéland marin - *Larus marinus*) du nord du golfe de Gascogne.

Dans le cadre du marché d'études porté par Setec énergie environnement, visant à caractériser l'état actuel de l'environnement de la zone maritime au large de la Bretagne Sud, Bretagne Vivante a proposé un suivi télémétrique pour ces trois espèces de goélands, qui inclut l'équipement de 80 adultes reproducteurs choisis sur plusieurs secteurs potentiels identifiés. L'utilisation de GPS embarqués permet d'étudier le comportement des oiseaux et leurs interactions possibles avec les zones d'implantations d'éoliennes. Ce matériel permet de collecter des informations précises sur la localisation, la vitesse et la hauteur de vol des individus équipés pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.



À Étel, une exposition sur les énergies marines renouvelables organisée par l'État et la Région Bretagne

Après la médiathèque, la cité de la voile et le collège Brizeux, à Lorient, l'exposition « *Énergies Marines, la Bretagne à pleine puissance* » s'est déplacée à Étel. Les visiteurs sont invités à venir découvrir les enjeux des énergies marines renouvelables (EMR) jusqu'au 28 mai.

Organisée par Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et développée par la Région Bretagne, l'exposition « *Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance* » est à découvrir jusqu'au 28 mai à la glacière municipale d'Étel.

L'exposition a été inaugurée le 14 avril par le Maire d'Étel, M. Hercend, le Vice-président de la région Bretagne, M. Cueff, la déléguée régionale de RTE, Mme Pitou-Agudo, le député de la 2^{ème} circonscription, M. Pahun et le Sous-Préfet de Lorient, M. Rolland.

Découvrir le premier projet de parc commercial d'éoliennes flottantes

L'exposition présente toute la dynamique bretonne en matière d'énergies marines renouvelables. Elle permet aux visiteurs d'observer les futures installations consacrées aux énergies marines en Bretagne et de découvrir le projet en développement du premier parc d'éoliennes flottantes de taille commerciale en France, situé au sud de la Bretagne.



“La Bretagne à pleine puissance” est à découvrir jusqu'au 28 mai, au sein du bâtiment de La glacière, à Étel.

Accès libre et gratuit les samedis et dimanches, de 14h à 17h30 (médiation scientifique les samedis).

Accueil des groupes sur rendez-vous.

Contact Espace des Sciences/Maison de la mer :

02 97 84 87 37, contact@maisondelamer.org

RÉUNIONS PUBLIQUES

Afin d'échanger avec le public sur les éléments d'actualité relatifs au projet, 4 réunions publiques d'informations se tiendront en présentiel de 18h à 20h à :

- Lorient, le 15 juin, au lycée Dupuy de Lôme,
- Groix, le 20 juin, à la salle des fêtes,
- Belle-Ile, le 26 juin, salle Arletty,
- Erdeven, le 27 juin, espace culturel Le Roëlan.



Inscription [ICI](#).

Comité de rédaction

L'équipe-projet « *Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne* » : DGEC, DREAL Bretagne, préfecture maritime de l'Atlantique, préfecture de Bretagne, DIRM, DDTM du Morbihan, CEREMA, RTE, Conseil régional de Bretagne.

Contact : eolienflottant-ao2021.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'informations sur le site eoliennesenmer.fr